



VILLE DE MELUN

République Française

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20230725-2023_68-AR



**Décision
budgétaire
portant
virements de
crédit pour
dépenses
imprévues**

N° 2023.68

DECISION DU MAIRE
Décision budgétaire portant virements de crédit
pour dépenses imprévues

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22 alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2322-1, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020.07.5.60 du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, notamment pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 4 millions d'euros ;

VU la délibération n°2023.04.11.72 du 06 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

VU la délibération n°2023.06.4.103 du 15 juin 2023 relative au vote de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les devis établis par les sociétés ITG, RESILIANS en juillet 2023 pour les travaux de décontamination, ci-annexé ;

CONSIDERANT l'inscription en dépenses imprévues au budget voté le 06 avril 2023 à hauteur de 102 607,76 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues – Investissement » pour la section d'investissement, et le disponible à ce jour de 92 614,62 € ;

CONSIDERANT les dégâts occasionnés sur certains bâtiments publics lors des violences urbaines à compter du 27 Juin 2023 ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il convient de procéder au plus vite à la décontamination de la Maison de l'Enfance, du Restaurant Scolaire Montaigu, du Centre social Lavoisier et de l'espace jeunes de l'Almont

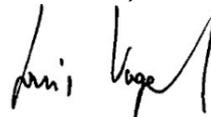
DECIDE :

De procéder aux virements des crédits suivants, à partir des crédits de dépenses imprévues (chapitre 020 en section d'investissement), conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre	Nature	Fonction	Motif de la demande	Antenne	Montant dépense
020	020	01	DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		- 79 488,00 €
21	21318	64	AUTRES BATIMENTS PUBLICS : MAISON DE L'ENFANCE	021VUBAENF	+ 3 078,00 €
21	21318	251	AUTRES BATIMENTS PUBLICS : RESTAURANT SCOLAIRE MONTAIGU	021VURESTM	+ 29 970,00
21	21318	422	AUTRES BATIMENTS PUBLICS : CENTRE SOCIAL LAVOISIER - MEZEREAUX	021VUCSMEZ	+ 24 720,00 €
21	21318	422	AUTRES BATIMENTS PUBLICS : ESPACE JEUNES ALMONT	021VUEJALM	+ 21 720,00 €
TOTAL					0 €

A Melun le, 25/07/2023

Le Maire,



Louis Vogel